

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
n° 101/Routes/K.
Rép. à n° sans
du 14-11-44

Ruhengeri, le 23 novembre 1944

Objet :
Démission homme au ser-
vice du Gouvernement.-

Madame,

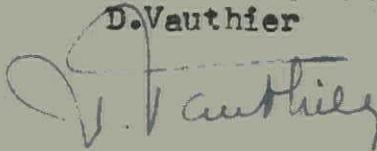
En réponse à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il ne m'est pas possible de vous donner une réponse précise à votre question; en effet, suivant que l'indigène dont vous me parlez travaille pour l'effort de guerre ou n'y travaille pas, il est selon les cas ^{en} de continuer ses services au Gouvernement jusqu'à la fin de la guerre ou bien il est autorisé à présenter sa démission, c'est à dire, à demander un mois à l'avance qu'il soit mis fin à ses services.

Il conviendrait donc que vous me fassiez connaître son nom, sa résidence et l'emploi qu'il exerce.

Alors seulement me sera-t-il possible de vous donner une réponse précise.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération très distinguée

L'Administrateur Territorial
D. Vauthier



A Madame P.W. TALBOT HINDLEY à SHYIRA

C.M.S. Shyira,

Re resignation of man in
Government service.

I4. II. 44.

Dear Mr. Vauthier,

In the absence of both my husband and Dr. Adeney, I hope you will forgive me for writing to ask you a question for which I would be grateful for a reply.

There is a follower of our religion, a man who has been admitted into our church, who is in Government employ. He is a clerk to a chief and receives government wages. He now wants to work whole time for God in Missionary service. Please can you tell me if there are any formalities he should follow in giving in his notice. I have told him that I thought he ought to give a month's notice to the Administration, but if there are any other government regulations he should follow, I would be so grateful if you would inform me.

With kind regards,

Yours sincerely,

Phyllis W. Talbot Handley.

Usunbura, le 16 novembre 1944.
Le Chef de l'Office Provincial de la Mobilisation Civile,

Strammann
F 64

T E L E G R A M M E

Déposé à Léopoldville le 10 novembre 1944 et reçu le 13 novembre 1944

N° 126

Classement : MOBCIV

PROGOU USUNBURA

86110 MC réfugié belge Schaille ouvrier cigarier qualifié trouve pas
emploi dans manufactures Katanga stop Pouvez vous pas lui procurer
emploi conforme sa qualification

PLACEMENT